



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SIENNA IM INNOVE AVEC UN 4<sup>e</sup> FONDS HYBRIDE DÉDIÉ À L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE : SIENNA SÉLECTION ACTIFS PRIVÉS

**Paris, 7 avril 2025** - Après le lancement réussi de trois stratégies hybrides, Sienna Investment Managers (Sienna IM) poursuit sa dynamique d'innovation et annonce le lancement de Sienna Sélection Actifs Privés, un nouveau fonds hybride conçu pour accompagner les épargnants dans la constitution d'une épargne de long terme, accessible via les dispositifs collectifs d'épargne salariale et d'épargne retraite.

Les fonds hybrides, qui intègrent à la fois des titres cotés en bourse et des investissements non cotés, permettent une approche équilibrée et flexible de l'investissement.

Ce nouveau fonds agréé par l'AMF s'inscrit pleinement dans le cadre de la Loi Industrie Verte et des évolutions réglementaires récentes, en particulier l'intégration des actifs non cotés dans les plans d'épargne collectifs à travers les grilles de gestion pilotées à horizon retraite.

Sienna IM ouvre de nouvelles perspectives dans l'investissement hybride, en intégrant une approche différenciante multi-stratégies et multi-thématiques en architecture ouverte :

- **Une allocation équilibrée** : 65 % d'actifs cotés, 35 % d'actifs non cotés en cible (private equity, infrastructures et dette sous format fonds de fonds permettant une bonne diversification).
- **Une réponse aux enjeux environnementaux** : répondre aux problématiques de long terme à travers trois thématiques cibles, notamment la décarbonation de l'économie, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique.
- **Un moteur de diversification et de performance** : conçu pour maximiser la résilience des portefeuilles à long terme.

Avec ce quatrième fonds hybride en 2 ans, Sienna IM confirme sa place de pionnier dans la gestion d'actifs innovante et tournée vers l'avenir, et entend accélérer la démocratisation des actifs privés auprès des investisseurs particuliers permettant une allocation optimisée de leur épargne de long terme.

*« Nous sommes ravis de lancer ce nouveau fonds hybride qui répond aux besoins évolutifs de nos clients épargnants et adapté aux récentes évolutions réglementaires. En investissant dans des entreprises non cotées à travers des PME et ETI, nous contribuons activement au financement de l'économie réelle française et européenne tout en diversifiant les risques et les sources de performance pour nos investisseurs »,* déclare Xavier Collot, Managing Director – Actifs cotés et hybrides.

## A propos de Sienna Investment Managers

Sienna Investment Managers est un gérant d'actifs paneuropéen et multi-expertises de la société d'investissement cotée GBL ("Groupe Bruxelles Lambert"). Avec environ 300 professionnels, Sienna IM est présente à Paris, Milan, Hambourg, Francfort, Madrid, Amsterdam, Luxembourg, Londres et Séoul.

Combinant actifs cotés et privés, Sienna IM développe pour ses clients des solutions personnalisées et innovantes, pour donner du sens à leurs investissements. A fin décembre 2024, le Groupe gère plus de 40 milliards d'euros d'encours, dont plus de 80% (sur le périmètre éligible SFDR) sont classés articles 8 ou 9.

Son expertise dédiée aux Actifs cotés\* et hybrides est pionnière de la finance responsable. Elle couvre les stratégies actions, obligations, monétaire, multi actifs, hybrides, et intervient auprès de clients institutionnels de premier plan et privés, en épargne salariale, épargne retraite et assurance vie, principalement en Europe.

*\*gérée par Sienna Gestion, société de gestion agréée par l'AMF depuis 1997*

## Avertissement

Communication publicitaire qui ne constitue pas une recommandation d'investissement. L'accès au produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les risques, les frais et la durée de placement recommandée de l'OPC sont décrits dans le DIC PRIIPs et Règlement, disponibles sur le site de Sienna Gestion : [Sienna Sélection Actifs Privés | Sienna Investment Managers](#). Ces documents doivent être consultés avant toute décision d'investissement.

Le fonds présente un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La durée de placement recommandée est supérieure à 8 ans.

## Contacts presse

Féten Ben Hariz – [fbenhariz@fargo.agency](mailto:fbenhariz@fargo.agency) +33 (0)6 16 83 64 06

Maria Krellenstein – [maria.krellenstein@sienna-im.com](mailto:maria.krellenstein@sienna-im.com) +33 (0)6 64 37 69 63